

# Bulletin d'information

Association des opticiens du Québec

3216 boul. Taschereau, C.P. 36058 Greenfield Park, Qc J4V 2H3

site internet : [www.adoqc.com](http://www.adoqc.com) adresse courriel : [info@adoqc.com](mailto:info@adoqc.com)

## Mot du président

C'est avec beaucoup de fierté que je vous présente les membres de notre nouveau conseil d'administration. Ils ont été élus lors de notre assemblée générale du 26 octobre dernier.

**Gino Cormier**, opticien indépendant oeuvrant aux Îles-de-la-Madeleine ;

**Émilie Imbault**, opticienne graduée en juin dernier du Collège F-X Garneau et travaillant chez MD Lasik ;

**Estelle Poirier**, opticienne-propriétaire d'un bureau Iris à Iberville ;

**Pierre Roy**, propriétaire indépendant d'un bureau à Québec ;

**Carol Saint-Laurent**, opticien indépendant de Gatineau ;

**Patrick Santello** opticien ayant pignon sur rue à Sainte-Julie, sur la rive-sud de Montréal.

Je tiens à les remercier du fond du cœur pour leur implication et leur désir de faire progresser la cause des opticiens québécois. Après plusieurs années d'engagement personnel, il est très réconfortant de voir arriver de nouveaux visages porteurs d'idées nouvelles.

Je veux aussi remercier les membres qui ont pris la peine de se déplacer pour assister à l'assemblée générale et de m'avoir accordé leur confiance en me confirmant dans mes fonctions de président.

Nous savons tous que la Cour suprême du Canada a décidé de ne pas se mêler du dossier du *Guide de pratique en lentilles cornéennes*. Certains articles du guide fautif deviennent donc illégaux et doivent être remplacés pour que nous demeurions dans la légalité. Ce ne sont pas seulement les articles qui doivent être changés; nos lois nos règlements, vieux de plus de 35 ans, ont un urgent besoin de rajeunissement, histoire de mieux refléter notre pratique d'aujourd'hui qui répond aux besoins et exigences de la clientèle de 2009.

Saviez-vous que lors de la mise en place du système professionnel québécois au début des années 1970, une première version de la loi des optométristes disait qu' *Il est interdit à un optométriste de vendre des lentilles optiques autres que des verres de contact*. Cet article a été

éliminé de la version finale sous prétexte que cela serait peut-être inapplicable, les opticiens étant en trop petit nombre à cette époque.

Maintenant que nous sommes plus nombreux que les optométristes et que ceux-ci ont pu bénéficier d'élargissements de leur champ de pratique, contrairement à nous qui sommes demeurés dans notre petit racoin, (souvenez-vous à ce sujet du tableau illustrant les champs de pratique des professionnels de l'optique au Québec publié dans notre bulletin de juillet 2008), il est grandement temps de réclamer notre butin.

Réclamer notre butin, c'est affirmer notre savoir-faire professionnel auprès de la population et lutter auprès des différentes instances pour garder intact notre champ d'exercice actuel **ET** l'améliorer.

Pendant trop longtemps hélas, plusieurs collègues ont été réticents à aller de l'avant par crainte de représailles optométriques. Résultat : même en nous complaisant dans l'immobilisme, nous sommes quand même attaqués dans nos compétences par des optométristes représentant une infime minorité de leurs collègues et rêvant, avec leur idéologie préhistorique, du jour où nous disparaîtrons tout simplement de la carte.

Nous devons dès maintenant cesser de jouer aux éternels satisfaits et non seulement réclamer, mais aussi prendre la place qui nous revient sur l'échiquier professionnel québécois.

Par le biais d'une association forte, nous avons en mains la possibilité d'apporter des changements qui nous consacreront pour de bon comme des professionnels de première ligne du domaine oculo-visuel.

C'est là le mandat que votre association s'est donné. L'appui de tous est nécessaire afin que nous puissions enfin nous épanouir pleinement au sein de notre profession tout en faisant profiter la population québécoise d'un savoir-faire exceptionnel.

Luc Sauvageau, o.o.d., président

# Éditorial.

## Poursuites pour pratique illégale

Quelle ne fût pas ma stupéfaction de lire dans la revue *L'Optométriste* de décembre 2008 l'éditorial de Steven Carrier dans lequel il écrit à propos des opticiennes et opticiens du Québec, et je cite : « Oui sa contribution comme professionnel régi par le Code des Professions au système de soins et services visuels est reconnue et appréciée ».

C'est un secret de polichinelle pour tous que la pratique illégale est toujours aussi florissante et qu'il n'y a eu aucun correctif apporté par l'Ordre des optométristes jusqu'à ce jour pour la faire cesser malgré les poursuites déjà déposées début 2008.

L'Ordre des optométristes, à l'époque, avait accusé l'Ordre des opticiens de n'avoir ciblé que des personnes travaillant dans des bureaux appartenant à des administrateurs de l'Ordre des optométristes. De plus, un avis demandant de ne déléguer aucun acte au personnel de soutien a été envoyé à tous les optométristes.

Force est d'admettre maintenant, qu'avec les nouvelles poursuites déposées le 11 février dernier et qui ne sont aucunement reliées avec des administrateurs de l'Ordre ou de l'Association des optométristes, tous les opticiens et opticiennes du Québec ainsi que l'Office des professions et le gouvernement du Québec peuvent constater toute l'étendue de la pratique illégale chez les optométristes propriétaires et en déduire que l'Ordre des optométristes du Québec n'a aucunement l'intention de corriger cette situation. Les premiers jugements devraient être rendus le mois prochain et s'il y a verdict de culpabilité, quel coup de massue pour tous ceux et celles qui cautionnent cette situation !

## Délégation d'actes

L'Ordre des optométristes du Québec a déposé dans le passé des mémoires à l'Office des professions et autres instances gouvernementales. Ces mémoires sont très confus et ambigus car ils disent que l'Ordre des optométristes n'est pas d'accord pour déléguer des actes. Dans le même texte, ils disent que certains actes sous supervision (étrangement ceux reliés à notre champ de pratique) pourraient peut-être devenir envisageables. Donc des lignes directrices très différentes et très obscures. Tous ces mémoires sont retrouvables sur internet dans différents postes gouvernementaux et ceux que j'ai lus remontent à

autour de 2002 ; comme quoi leur volonté de vouloir rabaisser le métier d'opticien ne date pas d'hier. Leur manière de procéder est toujours d'actualité, bien connue et consiste à écrire et dire des choses et faire tout le contraire par en arrière.

Comment voulez-vous faire confiance à ces gens qui dirigent l'Ordre des optométristes du Québec et l'Association des optométristes du Québec et qui essaient à chaque occasion qui se présente de vous poignarder dans le dos? Bien sûr l'Ordre et l'Association des optométristes du Québec diront que l'Association des opticiens du Québec les a mal compris ou mal cités et que l'Association des opticiens du Québec ne comprend rien aux dossiers qu'elle traite, que ses administrateurs sont provocateurs...et j'en passe. Eh bien, je les mets au défi de trouver dans cet éditorial des choses qui ne sont pas véridiques car l'Association a dans ses archives tout ce qui est avancé dans ce texte et les administrateurs de l'Association des opticiens comprennent très bien tous les enjeux qui sont en cause actuellement.

Le passé nous a prouvé qu'ils n'ont jamais voulu négocier avec nous si ce n'est une entente entre l'Université de Montréal et le collège Edouard-Monpetit permettant à quelques opticiens ou opticiennes de suivre le cours.

## Entente France-Québec

En octobre dernier une entente est intervenue entre le président Sarkozy et le premier ministre Charest. Elle concerne la mobilité de la main d'œuvre des deux côtés de l'océan avec reconnaissance des diplômes pour les ordres professionnels qui décideront d'entériner ladite entente.

Par la suite, les organisations optométriques, ayant eu peur que notre profession leur fasse ombrage, ont essayé de signer une entente avec les orthoptistes de la France avant l'Ordre des opticiens du Québec et ce même si leur profession n'est pas reconnue avec des professionnels qui n'évoluent pas dans les mêmes sphères d'activité et qui ont une formation différente en contenu et en temps.

L'article sur « droit médical.com » cite le syndicat des orthoptistes de France qui ne comprend pas pourquoi ils sont tellement pressés de signer une entente puisque l'Ordre des optométristes du Québec ne fait pas partie des ordres professionnels qui se sont engagées à conclure un arrangement en vue de la reconnaissance mutuelle des qualifications à brève échéance. L'optométrie en France a des différences fondamentales avec celle du Québec et

n'a aucune compétence particulière. C'est sur le métier d'opticien lunettier et d'orthoptistes qu'on se base pour les échanges futurs entre nous et nos cousins français. Au niveau international, ils parleront de nous dans cette entente historique et non des optométristes et leur action était simplement pour avoir le loisir de dire qu'ils l'ont signée avant nous et d'en retirer une visibilité.

Toute cette information est disponible sur « droit médical.com » sur le web . Il vous suffit de taper dans la case recherche sur la page d'accueil *optométristes* et ensuite cliquer sur *Les optométristes québécois vont-ils venir pratiquer en France ?*

Après avoir eu beaucoup de discussions avec les optométristes de la base (ceux qu'on entend jamais), je suis convaincu que l'Ordre des optométristes du Québec et l'Association des optométristes du Québec ne représentent pas les aspirations de leurs membres. Ceux qui dirigent l'Ordre des optométristes et leur association sont directement responsables du chemin que prend la profession d'optométriste vers la pathologie (vision peu partagée par leurs confrères et consœurs) et j'espère qu'une lumière s'allumera dans l'esprit de leurs membres et qu'ils sauront enfin, sans équivoque, montrer leur mécontentement. Ils devraient peut-être songer à remplacer cette vieille garde qui ne vit pas dans l'époque où nous sommes, c'est-à-dire en 2009, et surtout à commencer à jeter un coup d'œil sur la manière dont leur Ordre et leur Association mènent leurs dossiers.

Les administrateurs de votre Association sont là pour défendre vos intérêts. Et au fur et à mesure des nos écrits, via les bulletins d'information, vous apprendrez à mieux nous connaître. Surveillez bien maintenant ce qui s'en vient et, à la prochaine.

Gino Cormier, o.o.d.

## **Johnson and Johnson**

Suite à une plainte de l'Association des opticiens concernant la publicité télévisée de Johnson & Johnson, qui, en disant aux gens de demander à leur optométriste si les lentilles Acuvue Oasys leur convenaient, pouvait laisser croire à la population que les opticiens étaient incapables d'ajuster de telles lentilles, la compagnie a corrigé le tir et remplacé le terme *optométriste* par *professionnel de la vue*. Ceci afin de dissiper tout malentendu fâcheux qui pourrait compromettre les bonnes relations que la compagnie

a toujours eues avec les opticiens. Dès la mi-septembre, la publicité corrigée était en ondes.

Une association inutile, dites-vous?

## **Sélection du Reader's Digest**

Les opticiens sont des arnaqueurs ; c'est du moins ce que veut laisser croire une brillante journaliste du mensuel Sélection (édition d'octobre 2008), Mary Teresa Bitti. Pour ceux qui n'ont pas lu l'article en question, citons-en seulement la première phrase afin de pouvoir en apprécier toute la subtilité.

*En un clin d'œil, vous serez délesté de 200\$ pour un peu de plastique et quelques vis.!!??!!* L'Association a réagi en faisant parvenir au rédacteur en chef du magazine une lettre de protestation reproduite en grande partie dans l'édition de janvier 2009 de Sélection.

Une association inutile, dites-vous?

## **Échange d'étudiants**

Lors de mon dernier voyage dans le Jura français, j'ai rencontré à Morbiers, Monsieur Gilles Magré directeur général du collège de Lyon qui regroupe plusieurs collèges autour de cette grande ville (je pense qu'on parle de 7 collèges, si je me souviens bien, et qui dispensent la formation d'opticiens).

Monsieur Magré avait alors manifesté son très grand intérêt à faire des échanges étudiants avec le Québec, nos affinités respectives étant nombreuses. Après avoir discuté avec les collèges du Québec (Édouard-Montpetit et F-X Garneau) de cette opportunité vraiment fantastique, le tout s'organise lentement. Le problème se trouve du côté des collèges du Québec qui ne sont pas encore prêts à recevoir les étudiants français. La logistique, entre autres, pour le logement et le transport demande certains fonds que le gouvernement du Québec devrait éventuellement débloquer suite aux représentations des personnes qui s'occupent de ce dossier dans les institutions de Longueuil et Québec.

J'espère recevoir des informations concluantes sur ce dossier pour un décollage rapide, si possible en 2009, des échanges internationaux. Si les discussions traînent en longueur avec ceux qui représentent les institutions d'enseignement et le gouvernement, je vais en référer à notre nouveau conseil d'administration et discuter de la possibilité que l'Association des opticiens et opticiennes du Québec s'implique dans les discussions. L'ouverture sur d'autres institutions dans le monde qui enseignent

notre art et la possibilité de voir comment les autres procèdent peut-être générateur de nouvelles façons de faire. On doit se réserver du temps pour voir ce qui se passe ailleurs. Dire justement qu'on n'a pas le temps n'est pas une excuse et devient une question de priorités ou de volonté.

En terminant, l'arrimage des deux institutions d'enseignement avec les nouvelles réalités des opticiens et opticiennes du Québec devrait s'effectuer avec harmonisation. Si tel n'était pas le cas, il faudrait se questionner sur l'orientation et les priorités des directions de département et de ceux qui y enseignent. C'est quand nous sommes unis que nous représentons une force inébranlable et les intérêts propres doivent être mis de côté dans le but ultime de nous réaliser pleinement.

Gino Cormier, o.o.d.

## **Connaissez-vous Voluntarios de Santa Cruz?**

Cet organisme parcourt le monde en offrant des soins de la vision. Il y a volet international (<http://www.vosh.org/>) et québécois (<http://www.vsantacruz.org/fr/>).

Vous travaillez dans le domaine de l'optique? Optométristes, opticiens, conseillères ou même encore, représentants dans le domaine de l'optique peuvent donner leur soutien.

Vous avez une envie d'aider les autres dans ce domaine?

C'est une excellente source de satisfaction et de réalisation professionnelle. On a la chance de vraiment se sentir à la base des besoins: on redonne la vue parfois à des gens qui n'ont jamais vu. De plus, la débrouillardise est de mise; on apprend à faire beaucoup avec peu.

Vous aimeriez parcourir le monde?

C'est un excellent moyen de connaître d'autres cultures et de voyager dans des endroits inédits. Certes, on passe plusieurs jours en missions, mais les organismes qui nous accueillent nous font découvrir leur coin de pays soit par un tour de bus ou un souper typique dans leurs meilleurs restaurants. Chaque bénévole originaire du pays où l'on est nous offre avec bonheur de nous accompagner aux meilleurs endroits de sa localité. De plus, au cours du voyage il y a toujours des journées de repos et il est même possible de prolonger votre séjour!

Y participer c'est simple comme bonjour.

Vous pouvez toujours rejoindre les administrateurs de Vosh Québec à [pierre.labine@sympatico.ca](mailto:pierre.labine@sympatico.ca). Ils vous informeront sur les prochains voyages.

Comment se déroule une mission?

Dans chaque ville visitée un local nous est attribué. Il faut installer l'équipement pour être prêt à recevoir les gens. Ensuite, lorsque les patients arrivent, ils ont des coupons pour pouvoir passer au pré test: acuité visuelle et auto réfractomètre. A partir de là, un triage se fait entre les personnes ayant besoin d'un examen de la vue ou d'une simple lunette de lecture. Pour ceux et celles ayant besoin d'un examen de la vue, les optométristes sont disponibles et prêts à les recevoir. Certains bénévoles distribuent aux autres les lunettes de lectures très demandées surtout pour les dames qui font du travail de tissage.

Après l'examen, les patients se dirigent vers le dispensaire où les opticiens font des pieds et des mains pour trouver la meilleure prescription possible. Je vous dirais qu'il n'est pas rare de fabriquer une lunette à la main avec trois morceaux différents! Finalement, 99,9% des patients repartent avec leur lunette complète. Pour le reste, nous leur ferons parvenir leur lunette quelques semaines plus tard; car il arrive parfois que certaines gens aient des prescriptions hors normes. Nous les fabriquons ici, au Québec.

Est-on obligé de faire une mission?

Non pas du tout! Il y a souvent des soirées d'analyses, de taillages et montages dans votre région. Sinon, dons en montures, verres non taillés, autres équipements et dons en argent sont toujours appréciés. Vous pouvez toujours joindre un des administrateurs à l'adresse mentionnée ci haut.

Émilie Imbault, o.o.d.

## **Pour être plus vert et ...plus économe**

Quelques-uns d'entre vous ont reçu copie du présent bulletin via internet. Nous les remercions de nous avoir communiqué leur adresse courriel.

Cela nous permet de sauver du papier, des enveloppes, des timbres et de l'argent. Joignez donc, vous aussi, l'utile à l'agréable et faites-nous parvenir votre adresse courriel pour un prochain envoi à l'adresse [info@adoqc.com](mailto:info@adoqc.com)

Le Conseil d'administration de votre association